



**Conseil du développement industriel**

**Cinquantième session**

Vienne, 21-23 novembre 2022

**Comité des programmes et des budgets**

**Trente-huitième session**

Vienne, 21 et 22 juin 2022

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Mobilisation de ressources financières**

**Mobilisation de ressources financières**

**Rapport du Directeur général**

Ceci est la version révisée du document susmentionné, qui comprend, au paragraphe 2, une modification du nombre des partenaires financiers, et, au paragraphe 11 du projet de conclusion, un nouvel alinéa b).

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il devrait être examiné en parallèle avec le *Rapport annuel de l'ONUDI 2021*, qui contient des renseignements sur la mobilisation de ressources financières pour l'année correspondante.

**I. Introduction**

1. L'Acte constitutif de l'ONUDI limitant les ressources du budget ordinaire disponibles pour financer les activités de coopération technique, il est capital de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour les services que l'ONUDI est appelée à fournir. Comme il est précisé dans le *Rapport annuel 2021* à la section « Financement et contributions financières », les contributions volontaires pour les services de coopération pour le développement de l'ONUDI ont augmenté de 38 % en 2021 par rapport à 2020, atteignant 197,3 millions de dollars hors dépenses d'appui aux programmes. La valeur du portefeuille des projets et programmes à exécuter s'est maintenue à un niveau élevé de 575,2 millions de dollars et les fonds mobilisés ont atteint 194,7 millions de dollars.

2. En 2021, les ressources allouées par les gouvernements et les institutions ont atteint un montant sans précédent de 121,9 millions de dollars, dont 39,3 millions proviennent de l'Union européenne, qui reste le principal partenaire financier dans

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



cette catégorie. Douze<sup>1</sup> partenaires financiers gouvernementaux ont contribué pour plus d'un million de dollars hors dépenses d'appui aux programmes. Les ressources allouées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont aussi fortement augmenté par rapport à 2020, pour atteindre 45,9 millions de dollars. De même, les ressources allouées par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ont augmenté pour atteindre 22,7 millions de dollars en 2021.

## II. Orientation thématique et progrès accomplis dans la mobilisation de fonds

3. Les efforts de mobilisation de ressources entrepris par l'ONUDI conjointement avec ses États Membres sont en général restés axés sur les principales priorités thématiques de l'Organisation, telles qu'elles ont été reconfirmées dans son cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, qui s'articule autour des axes suivants : i) renforcement de la compétitivité économique ; ii) prospérité partagée grâce à l'industrie ; iii) protection de l'environnement ; et iv) renforcement des connaissances et des institutions.

4. Les excellents résultats obtenus dans le cadre de ces efforts conjoints montrent que les priorités et les avantages comparatifs de l'Organisation ont encore gagné en importance. L'ONUDI est ainsi préparée pour répondre aux principaux objectifs de développement de la communauté internationale ainsi que pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et aux perturbations causées par les changements climatiques, qui affectent gravement les économies en développement et leurs secteurs productifs, en particulier ceux des pays les moins avancés. À cet égard, il est particulièrement important de reconnaître la force propre à l'ONUDI s'agissant de forger des partenariats concrets et axés sur les résultats avec le secteur privé et les synergies développées avec les interventions des institutions de financement du développement, éléments clefs de l'approche adoptée en matière de partenariats mise en œuvre en particulier dans le contexte des programmes de partenariat pays.

5. Il est tout aussi important de reconnaître l'importance cruciale des activités de l'ONUDI visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, comme le soulignent la Déclaration d'Abou Dhabi (GC.18/Res.1) et la résolution suivante intitulée « L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (GC.19/Res.1), qui salue les travaux entrepris notamment pour améliorer l'accès de toutes les femmes à des ressources productives, favoriser la capacité d'action des femmes dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et développer les connaissances et les capacités nécessaires à un développement industriel tenant compte des questions de genre.

6. Dans le cadre de la priorité thématique relative à la protection de l'environnement, les ressources allouées par le FEM ont de nouveau sensiblement augmenté en 2021, comme prévu dans le *Rapport annuel 2020*, permettant ainsi de surmonter le ralentissement conjoncturel observé les deux années précédentes. Cela étant, des mesures ont également été prises pour diversifier davantage les sources de financement et renforcer la participation au Fonds vert pour le climat et au Fonds pour l'adaptation, auprès desquels l'ONUDI est, depuis fin 2020, une entité accréditée. En raison de ces activités et de la nature des mécanismes de financement, il est nécessaire de disposer davantage de ressources programmables pour permettre l'assistance préparatoire et le cofinancement voulus. Cette situation met en évidence l'importance pour les États Membres d'honorer les engagements qu'ils ont pris au titre du Pacte de financement. La quasi-totalité des contributions volontaires versées pour financer les

---

<sup>1</sup> Partenaires financiers gouvernementaux dont les contributions dépassent 1 million de dollars, hors dépenses d'appui aux programmes, allouées à des projets à exécuter en 2021 (en millions de dollars) : Japon 21,8, Suisse 13,8, Italie 6,9, Allemagne 6,2, Chine 6, Suède 5,5, Norvège 2, Fédération de Russie 1,9, Bahreïn 1,5, États-Unis d'Amérique 1,3, Inde 1,1 et Australie 1.

activités de l'ONUDI restant affectées à des projets spécifiques selon de stricts critères, la capacité de l'Organisation à saisir de nouvelles opportunités nécessitant un cofinancement ou une assistance préparatoire et à répondre rapidement à des demandes accrues reste limitée.

### III. Orientations de la programmation pour l'exercice biennal 2022-2023 et perspectives de mobilisation de fonds

7. La programmation de l'ONUDI sera guidée par le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, qui définit l'orientation stratégique pour les quatre prochaines années, ainsi que par la Déclaration d'Abou Dhabi (GC.18/Res.1), et, entre autres, la résolution susmentionnée intitulée « L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (GC.19/Res.1), la résolution visant à élaborer une stratégie de l'ONUDI pour faire face aux changements climatiques (GC.19/Res.2) et la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés (GC.19/Res.3).

8. Comme le souligne le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025, un effort important est nécessaire pour intensifier les interventions de l'ONUDI et accroître les ressources requises à cette fin en vue d'obtenir les résultats et l'impact prescrits par le mandat. Des progrès sensibles ont déjà été réalisés par l'Organisation pour diversifier les instruments par lesquels elle s'acquitte de son mandat, notamment avec la promulgation d'une nouvelle politique de subventions de l'ONUDI, à la pointe de la technologie. Ces efforts cadrent parfaitement avec l'importance accrue accordée aux approches de programmes qui, sur la base du raisonnement qui sous-tend les programmes de partenariat pays, exploitent les ressources de nombreux partenaires des secteurs public et privé pour accroître la portée, l'impact et l'efficacité des activités de coopération technique.

9. L'appel à l'action pour se relever de la pandémie et accélérer la Décennie d'action en vue d'atteindre les objectifs de développement durable a entre-temps été supplanté par la crise mondiale déclenchée par le conflit armé en Ukraine, qui, au-delà de ses conséquences humanitaires, a provoqué un choc majeur sur les marchés des matières premières, avec des répercussions particulièrement importantes pour les pays en développement. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui en résulte risque de freiner les progrès dans le domaine de la réduction de la pauvreté et exigera, de la part de la communauté internationale, des efforts considérables pour atténuer le bilan humain et économique du conflit. L'action de l'ONUDI visant à atténuer la crise sera guidée par le Comité directeur du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, récemment créé par le Secrétaire général des Nations Unies, et l'Organisation tirera parti de ses avantages comparatifs dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'accès des secteurs productifs aux énergies renouvelables. Les contributions de l'ONUDI à cet effort collectif devront être complétées par des activités de mobilisation accrue de ressources entreprises conjointement avec les États Membres et d'autres partenaires financiers. L'engagement pris par les États Membres de l'ONU au titre du Pacte de financement de doubler les niveaux de ressources drainées par les fonds de financement commun interinstitutions relatifs au développement et les fonds thématiques propres à chaque organisme sera particulièrement utile pour répondre rapidement aux demandes d'assistance urgentes des États Membres.

10. En ce qui concerne la coopération avec le FEM et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, et sur la base des projets prévus, les perspectives de financement futur restent positives, comme le souligne le *Rapport annuel 2021*. De même, les perspectives de mobilisation de ressources avec les principaux partenaires financiers de l'ONUDI restent généralement positives, même si les répercussions de la crise actuelle en Ukraine restent imprévisibles.

## IV. Mesure à prendre par le Comité

11. Le Comité est invité à recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.50/7/Rev.1-PBC.38/7/Rev.1 ;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets – auparavant sélectionnés par l'ONUDI et le donateur – devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2022 et 2023, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8-PBC.37/8) ;

c) Encourage les États Membres et les autres partenaires financiers à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats ainsi que pour le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et pour le Fonds d'équipement ;

d) Encourage également tous les partenaires financiers à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage des coûts, et ceux qui proviennent de partenaires financiers bilatéraux, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition. »